Code action: C1.1

Nom action : Aider les communes dans la gestion et la rénovation énergétique leur patrimoine

Contexte action : Les collectivités locales sont propriétaires d'un patrimoine immobilier dont elles sont responsables. Une commune consacrerait en moyenne 4 % de son budget de fonctionnement au poste énergie. Or, les plus petites collectivités manquent de moyens humains, techniques et/ou financiers à consacrer à ce poste.

Le Grésivaudan souhaite proposer aux communes la mise en place d'un dispositif type "Conseil en Energie Partagé" et ainsi aider au mieux les collectivités dans la gestion énergétique de leur patrimoine bâti. L'intérêt de la démarche est dans le suivi des consommations, la veille et l'accompagnement d'un conseil indépendant à moindres coûts.

D'une manière générale, l'évaluation a montré que le CEP revenait à 1? par habitant et par an alors qu'il permet une économie de 3,5?/hbt/an et ce, sans investissement.

Une expérimentation est par ailleurs engagée par le Grésivaudan sur un service d'accompagnement aux communes à la réalisation et la rénovation de bâtiments durables à travers le Projet Européen Mountee. Cette expérimentation permettra d'alimenter les actions initiées par le CEP du Grésivaudan.